



Demande d'annulation de mutation secteur privé par le salarié

Par niadme, le 27/01/2015 à 19:21

Bonjour,

Je travaille dans le secteur privé et j'ai demandé à être muté dans une autre société du même groupe. Je n'ai pas démissionné de la première entreprise mais j'ai signé un nouveau CDI avec la deuxième.

Mon nouveau travail ne me plaît pas du tout et j'aurais voulu savoir si il était possible de réintégrer mon ancien travail ?

Merci pour votre aide

Par P.M., le 27/01/2015 à 20:01

Bonjour,

Il faudrait connaître les conditions dans lesquelles le nouveau contrat de travail a été conclu mais il aurait même été plus normal de signer un avenant prévoyant une période probatoire qui si elle n'était pas concluante vous faisait revenir à l'ancien poste...

Juridiquement se pose le problème du contrat d'origine non rompu et qui pourrait vous servir pour prétendre que vous conservez une attache avec l'employeur d'origine qui devrait vous réintégrer..

Par niadme, le 27/01/2015 à 20:50

Bonsoir,

il s'agit d'un nouveau CDI sans période d'essai ni probatoire. il s'agit d'une mutation interne au groupe mais dans une autre usine avec un autre nom de société. De l'ancienne entreprise j'ai reçu mon solde de tout compte que je n'ai pas encore renvoyé signé.

Par P.M., le 27/01/2015 à 21:14

Ce qui est curieux c'est ce solde de tout compte sans que le contrat de travail ne soit rompu...